

Fiche RNCP

21/09/2023

La délivrance du titre d'ingénieur diplômé accrédité est associée à l'inscription de droit au Répertoire National des certifications professionnelles (RNCP).

Les fiches RNCP correspondantes à chaque certification sont éditées par France Compétences après validation par la CTI et ont une validité qui correspond à la période d'accréditation de la formation.

Elles doivent donc être rédigées ou reconstruites à l'occasion de chaque visite d'audit de la CTI (demande ou renouvellement d'accréditation). Le dossier de l'école doit donc contenir une proposition de fiche pour chaque formation auditée. Celle-ci sera nécessairement sous la forme d'une extraction de la fiche remplie sur la plateforme de France Compétences dans le statut "en rédaction".

L'équipe d'audit est chargée de produire une première évaluation des fiches présentées. L'échange entre l'équipe d'audit et l'école permettra de faire évoluer la fiche.

Les préconisations de la CTI concernant la rédaction de la fiche sont développées dans l'aide ci-dessous accessible et mise à jour régulièrement sur le site de la CTI à la rubrique documents de référence.

Principes et Aide à la rédaction des fiches RNCP relative à la certification

- Des titres d'ingénieur diplômé et
- Des Bachelor en sciences et ingénierie conférant grade de licence.
(Version septembre 2023)

L'inscription au RNCP des certifications liées aux **titres d'ingénieur diplômé** et aux **Bachelor en Sciences et Ingénierie conférant grade de licence**, pour l'accréditation desquels l'avis ou la décision de la CTI sont engagés, relève d'une inscription de droit au RNCP (*par opposition à une inscription sur demande*). La validation de la rédaction de la fiche RNCP est alors confiée à la CTI préalablement à la vérification et la publication par France compétences.

Un ensemble de principes de rédaction de ces fiches, dans le cadre des contraintes législatives et règlementaires a été établi conjointement par la CTI et France Compétences. Ces principes, enrichis également par des échanges avec les autres parties prenantes assurent, tout à la fois, une **homogénéité structurelle**, une **finalité informative** et la flexibilité requise pour une **forte personnalisation de chacune des certifications**.

Ce document s'intègre dans le cadre des normes générales établies par France compétences quant à la signification et au contenu des fiches ainsi qu'à la gestion du dépôt et du renouvellement des fiches. Voir la documentation de France Compétences¹

¹ https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2023/02/Notice_aide_RNCP-DROIT_Février-2023.pdf
<https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2023/02/Vademécum-RNCP-V1.1-VF-.pdf>
<https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/textes-de-lois-decrets-et-arretes/>

En régime permanent, une fiche deviendra inactive lors de l'expiration de l'accréditation CTI de la formation. Une nouvelle fiche devra être déposée, en lien avec la procédure d'audit par la CTI suivant le déroulé suivant :

Déroulé pour une (ré)-accréditation du diplôme par la CTI à l'occasion d'un audit :

- L'équipe d'audit sera chargée de vérifier l'adéquation de la fiche RNCP avec la politique et les éléments pédagogiques de la formation et avec les principes de rédaction développés par la CTI et France Compétences.

- Il est demandé de rédiger la fiche sur la plateforme de France Compétences et d'en extraire une version PDF sans la transférer au statut « à valider par le MIN ». Un échange avec les auditeurs permettra d'aboutir, après convergence, à une première validation. La fiche pourra alors être transférée au statut « à valider par le MIN » après la plénière.

- La validation officielle pourra alors être prise en charge par l'équipe de relecture de la CTI. Après d'éventuelles demandes d'aménagement, la fiche sera transférée à France Compétences après réception de la notification d'accréditation par la DGESIP qui devra être attachée au document. -- Ainsi la fiche pourra donc être publiée avant le début de la période d'accréditation.

Points Généraux :

La fiche RNCP relative à un diplôme est une description de la garantie fournie par la certification correspondante. Elle expose le profil (parfois les profils) de la personne titulaire de cette certification en matière de compétences et d'aptitudes à exercer un métier lui-même défini par la fiche.

Il peut être tentant pour un organisme de formation de décrire la stratégie et les efforts mis en œuvre pour construire une structure pédagogique intelligente et efficace pour aboutir à cette maîtrise mais ceci est hors de propos dans une fiche RNCP et les références à la formation seront marginales.

En revanche, on attend une **description précise** des qualités du professionnel certifié, **garanties** par la certification, pour un employeur susceptible de le recruter et par voie de conséquence une description permettant à un candidat à une formation de situer précisément le diplôme auquel il voudrait prétendre. La démarche peut être considérée comme relevant d'une nature assurancielles.

Structure et vocabulaire :

L'architecture de la fiche suit une logique de précision croissante dans la description à laquelle s'ajoutent des éléments de nature technique et réglementaire. La certification relève d'une démarche **professionnalisante**. Elle se décline sur trois niveaux :

- Niveau 1 : définir aussi précisément que possible la cible en matière de métier ou métiers visés par la certification. La fiche RNCP décrit le "**produit fini**" c'est à dire le professionnel prêt à intégrer le marché du travail quelles que soient les modalités qui lui ont permis d'accéder aux compétences décrites dans la fiche.
- Niveau 2 : Ce (ou cet ensemble de) métier(s) est ensuite analysé en termes **d'activités professionnelles**. L'ensemble de ces activités apporte une description aussi exhaustive que possible du métier visé. Ces activités apparaissent dans la fiche à deux niveaux. Le premier est celui des *activités visées* qui énumère l'ensemble des situations professionnelles auxquelles le certifié est susceptible de se trouver confronté dans le cadre de son emploi.

Le second consiste à concevoir des blocs cohérents d'activités ou de situations professionnelles.

"Il est indispensable que les blocs, dans leur ensemble, couvrent la totalité du métier visé et que les relations éventuelles entre les blocs soient valorisées et explicitées" (réf rapport Igen, Igaenr 2015-078 à la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche).

France Compétences définit les blocs ainsi : *"Les certifications professionnelles sont constituées de blocs de compétences, ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées."*

[Si l'on souhaite se référer à certains corpus associés à une démarche **de formation** par les compétences, ces *activités* sont assez fortement reliées à ce que l'on nomme *macro-compétences*].

- Le troisième niveau est celui **des compétences**. De nouveau, la fiche l'aborde en deux étapes. Les **compétences attestées** répondent au besoin de situer le niveau de qualifications professionnelles que l'on est en droit d'attendre d'un Ingénieur ou d'un Assistant ingénieur (Bachelor). Ces compétences attestées mélangent donc des éléments techniques, des attitudes et comportements professionnels et des engagements éthiques et sociétaux. Pour les fiches dont la CTI a la responsabilité, celle-ci demande impérativement que les compétences soient contextualisées et ainsi retracer les stratégies de formation de chacune des écoles et de leur diplôme. La deuxième étape consiste à détailler dans la colonne correspondante du tableau toutes les compétences requises à l'exécution de l'activité professionnelle qui donne naissance au bloc de compétences. Cette description en liste de compétences doit être inclusive et sous-tendre une évaluation intégrative qui réunit et entrelace l'ensemble de ces éléments.

Remarque préalable : Penser à exclure tous les acronymes ainsi que les termes qui font référence à un « jargon » interne ou associé au seul environnement de l'enseignement supérieur. L'expérience montre que l'écriture inclusive a tendance à alourdir la lecture des fiches.

	Intitulé du champ	Commentaires CTI
0	Numéro de fiche	A sa création, un numéro provisoire est affecté à la fiche (merci de le noter en objet de toute correspondance avec la CTI). Après la publication, un numéro définitif se substituera au numéro provisoire.
1	Intitulé	L'intitulé de la fiche doit reproduire strictement le nom du diplôme tel qu'il apparaît dans l'arrêté interministériel fixant la liste des écoles accréditées ou à défaut sur la notification envoyée par la DGESIP à l'école à la suite de l'audit de la CTI. Aucune référence à la voie ne doit apparaître. Ainsi toutes les voies et modes de formation ou d'évaluation proposées par une école sous un même intitulé sont incluses dans la fiche (FISE, FISA, FC mais également contrat de professionnalisation, VAE, ...). Les partenariats et les conventions n'apparaissent pas dans l'intitulé. L'intitulé a la forme : Titre ingénieur – ingénieur diplômé de l'Ecole ..., spécialité ...,

		<p>Le nom de l'école doit ici être le nom officiel tel qu'il apparaît dans l'arrêté interministériel.</p> <p>Ou Grade_Licence –Sciences et Ingénierie - « <i>Nom du Bachelor</i> » (Note l'école n'apparaît pas dans l'intitulé des Bachelors)</p>
2	<p>Entité certificatrice et "nom commercial de l'école"</p> <p>Nom du déposant</p>	<p>Il s'agit de l'entité qui possède la personnalité morale et juridique (établissement). Le numéro de SIRET utilisé pour remplir la fiche impose le nom de l'entité.</p> <p>Le nom commercial de l'école peut être le nom officiel ou un nom d'usage.</p> <p>Sera le seul correspondant du relecteur CTI (au moins dans un premier temps)</p>
3	Niveau	<p>Titre d'ingénieur = niveau 7</p> <p>Ingénieur de spécialisation = niveau 7</p> <p>Grade licence = niveau 6</p>
4	Codes NSF et formacodes	<p>Voir les listes</p> <p>Le nombre de NSF est limité à 3.</p> <p>Le nombre de formacodes est limité à 5.</p> <p>Mieux vaut donc utiliser cette diversité qui permet de trouver la formation lors d'une recherche par mot clef.</p>
5	Taux d'insertion	Ces rubriques se remplissent automatiquement sur informations du rédacteur en fin de fiche.
6	Certificateur / Nom légal	Voir champ 2
7	Partenaires	<p>Mettre les partenariats et établissements en convention.</p> <p>Il est très important d'indiquer les CFA hors les murs pour éviter les problèmes de financement de contrats, ainsi que les ITII, etc.</p>
8	Objectifs et contexte de la certification	<p>Ce champ introductif doit situer la certification dans son environnement. Il s'agit de justifier l'existence même de cette certification.</p> <p>Si la formation n'existait pas, pourrait-on justifier sa création ?</p> <p>Le champ doit donc présenter quels sont les besoins de professionnels certifiés exprimés par les entreprises, les services, la société, la région, la nation...</p> <p>Il est opportun de citer les arguments ou éléments de contexte : pourquoi l'école propose-t-elle cette certification ? Quels sont les besoins de la société qui pourront être satisfaits par les contributions des ingénieurs possédant les compétences visées par cette certification ? Quels sont les raisons, tendances, besoins du monde socio-économique qui ont amené l'école à proposer cette formation ? Besoins nationaux, internationaux, régionaux ? Quelles évolutions de la société ont conduit l'école à évoluer dans sa proposition. (Ne pas hésiter à citer des études d'organisme d'état ou de branches professionnelles ou autres).</p> <p>Sans empiéter sur les champs ultérieurs de la fiche (activités, compétences, secteurs d'activités, types d'emploi), les atouts de</p>

		<p>l'école et de sa stratégie comme réponse à cette demande pourront être évoqués.</p> <p>Rappel : La fiche se concentre sur la certification et non sur le mode de formation, les références à la construction du cursus, durée, voie, contenu ne doivent pas figurer. Ici comme par la suite, la référence aux UE, ECUE, ECTS, années d'étude, etc. ne doit pas figurer non plus.</p>
9	Activités visées	<p>La fiche se place délibérément dans une optique professionnalisante. En conséquence, les activités visées sont bien celles du professionnel détenteur de la certification, immédiatement ou très peu d'années après la diplomation. Pour cela, il est possible de se référer aux activités réelles listées sur les descriptifs de poste types des titulaires de la certification.</p> <p>Généralement, les activités sont présentées en liste à partir de substantifs décrivant une action, suivi de la description du contexte technique et de l'environnement. Ex : développement d'un système d'information au sein d'une entreprise ou d'une administration.</p> <p>La rubrique peut se présenter sous la forme d'une simple liste ou de paragraphes rédigés. Le second choix apporte une meilleure lisibilité mais le rédacteur doit veiller à exclure toute généralité et phrase de transition ne contenant pas d'information.</p>
	Remarque	<p>La limite séparant une activité (ce que fait le professionnel) et la compétence (ce que le professionnel est capable de faire pour exécuter l'activité) est parfois difficile à placer. Cela constitue une difficulté de rédaction. Plusieurs compétences sont requises pour exercer une activité. Réciproquement certaines compétences pourront être mobilisées au sein d'activités différentes.</p> <p><i>Exemple simpliste :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Activité : livraison de repas à domicile</i> • <i>Compétences :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Circuler en vélo dans un environnement urbain ;</i> ○ <i>Identifier le lieu de livraison et savoir s'y rendre</i> ○ <i>Interagir avec les clients avec bonne humeur et une attitude de convivialité en toute circonstance.</i>
10	Compétences attestées	<p>Comme expliqué ci-dessus, les compétences apparaissent à deux endroits dans la fiche RNCP : dans cette rubrique puis dans la colonne 2 du tableau des blocs de compétences.</p> <p>Il a été choisi de distinguer clairement ces deux champs afin d'éviter les redondances inutiles.</p> <p>Cette rubrique est ainsi destinée à décrire avec une certaine hauteur le métier de l'ingénieur ou de l'assistant ingénieur (Bachelor) issu de la formation, traduisant son niveau de technicité, de savoir et de maîtrise des procédures et des concepts, sa vision latérale sur le domaine scientifique, sur son entreprise et sur la société. Les compétences dites transversales et</p>

		<p>les compétences relevant du champ scientifique et technique doivent s'intégrer dans une formation commune relevant du contexte professionnel, du domaine scientifique et technique et l'environnement.</p> <p>Les « éléments essentiels de toute formation d'ingénieur/de Bachelor en Sciences et Ingénierie » du référentiel R&O, (Annexe 2) doivent apparaître dans le contenu du paragraphe résultant. <i>(par exemple ; l'élément 3 du référentiel Bachelor indique : Capacité à concevoir et développer des produits, processus et systèmes relevant de leur domaine d'étude (lequel), en respectant des contraintes imposées (préciser), en sélectionnant et appliquant les méthodologies de conception appropriées (quelles sont les méthodologies standard et innovantes du domaine de la certification) et en tenant compte des aspects non techniques (sociétaux, d'hygiène et de sécurité, environnementaux, économiques et industriels) (précisions : la sécurité s'exprime de façon différente pour un informaticien et un conducteur de travaux).</i></p> <p>Nos certifications correspondent à des diplômes qui confèrent le grade de Licence ou de Master. La rubrique des compétences attestées doit donc englober les marqueurs de niveau proposés par le ministère de l'Enseignement supérieur (Annexe 3). Ces indicateurs recouvrent en très grande partie les éléments essentiels de R&O. Le rédacteur de la fiche devra veiller à faire apparaître l'ensemble des éléments placés dans le contexte adapté dans une reformulation qui lui sera propre.</p> <p><i>Remarque : il est inutile d'écrire explicitement « capacité à » en début de phrase, cette introduction est sous-entendue. Par ailleurs, « maîtrise, ou compréhension ou connaissance de ... » ne désignent pas une compétence, il faut dire à quoi cette maîtrise peut bien être utilisée, qu'est-ce qui ne pourrait pas être accompli sans cette maîtrise.</i></p>
11	Modalités d'évaluation	<p>Énoncé des grands principes de l'évaluation qui garantit la certification. Généralement, l'évaluation au sein de la démarche de la formation est de plusieurs ordres.</p> <p>Elle comprend la vérification des acquis d'apprentissage visés par chaque activité d'apprentissage, le plus souvent par des méthodes classiques, mais également celles des compétences métiers (savoir-être, comportements, intégration des connaissances dans la pratique) par le biais de mises en situation variées.</p> <p>La fiche RNCP devrait ne s'intéresser qu'à l'évaluation « certificative » (suivant les termes de France compétences). L'acquisition progressive au long d'une formation par opposition à un contrôle final, ne permet pas toujours une telle distinction.</p> <p>Les détails sur l'évaluation des différentes compétences seront inscrits dans le tableau (rubrique 14) ainsi que dans le triple référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation attaché la fiche RNCP (rubrique 21).</p>

		<p>Le champ doit intégrer une information sur la prise en compte au niveau de l'évaluation des situations de handicap.</p> <p>Ne pas oublier la VAE.</p>
12	Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :	<p>Ce champ doit contenir des éléments factuels et inclure les exigences liées à l'accréditation CTI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les blocs doivent être validés pour acquérir la certification. On rappelle que certains blocs peuvent être optionnels et donc qu'une certification peut être acquise par validation de N blocs obligatoires et P blocs optionnels ; la validation de la certification reposera sur une majorité de blocs obligatoires associé à un nombre réduit de blocs optionnels (1 à 2) ; • La validation du niveau B2 (ou plus pour certaines écoles) du cadre européen de référence pour les langues (CECRL) par une évaluation indépendante (avec une adaptation éventuelle pour certains élèves en situation de handicap) ; (Ne pas préciser la nature du test externe choisi (TOEIC, etc.) • Une immersion significative dans le milieu professionnel (min 28 semaines, préciser éventuellement) et en particulier en entreprise (min 14 semaines, préciser éventuellement) entraînant une mise en situation évaluée en termes de compétences ; • Une expérience multiculturelle comportant un séjour significatif (préciser) à l'étranger ; • Autres éléments spécifiques à la formation.
13	Voies d'accès Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation	<p>Indiquer ici le niveau de recrutement dans la formation. NE pas utiliser la notion de BAC+xx qui n'est pas normalisée. Utiliser le niveau de diplôme (niveau 4 pour une entrée post-bac et 5 ou 6 pour un entrer en première année du cycle ingénieur). Les concours post CPGE et équivalent peuvent être évoqués.</p>
13 Bis	Voies d'accès Menu	<p>Attention à ne cocher que les voies et modalités pour lesquelles la formation a été accréditée par la CTI.</p> <p>Dans le cas d'une accréditation en FISEA, les parcours sous statut étudiant et sous statut apprenti doivent être tous deux cochés. Si la formation a été autorisée par la CTI à exercer l'apprentissage en troisième année, la case apprentissage doit être cochée également. Merci d'ajouter, dans ce cas, l'avis CTI en pièce jointe au document. La formation continue ne peut être cochée que si elle correspond à une voie accréditée par la CTI figurant sur la notification ou l'arrêté.</p> <p>Le recours aux contrats de professionnalisation doit avoir été validé par la CTI lors de l'audit et figurer sur l'avis d'accréditation. Les jurys doivent être précis ; ne pas se contenter de nombres approximatifs. Il convient également de préciser qui préside le jury. Le jury VAE doit répondre au code de l'éducation</p>

14	Blocs de compétences	<p>La définition de la notion de bloc par France compétences est la suivante :</p> <p>Les certifications professionnelles sont constituées de blocs de compétences, ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées.</p> <p>Le nombre de blocs envisagé pour les certifications visées dans ce document est typiquement situé entre 3 et 10 au total (blocs obligatoires + blocs optionnels)</p>
14-a	Intitulé des blocs	<p>Comme indiqué dans la définition ci-dessus, l'ensemble des intitulés des blocs doit correspondre à l'éventail d'activités professionnelles qui peuvent être exercées par le détenteur de la certification et s'appuie fortement sur le contenu du champ 9. Chaque bloc doit constituer « un ensemble homogène évaluable ». Il faut se souvenir que dans l'esprit de la loi, dans le cadre de la formation tout au long de la vie, les blocs peuvent être acquis de façon indépendante et cumulés sur plusieurs périodes.</p> <p>Cet intitulé sera le plus souvent construit à partir d'un (parfois 2 ou 3) verbe d'action, d'un domaine d'application et d'un environnement dans lequel se déroule l'activité. Le résultat général de l'action peut être mentionné dans l'intitulé.</p> <p>En général, un bloc de compétences sera spécifique à la certification ingénieur ou Bachelor en Sciences et Ingénierie auquel il est associé. Les intitulés transversaux regroupant un ensemble de compétences qui pourraient correspondre aux activités de n'importe quel ingénieur voire de tout cadre supérieur sont prohibés, (exemples d'intitulés à proscrire : s'intégrer dans une organisation en communiquant efficacement, savoir intégrer les enjeux de l'entreprise et de la société dans un contexte international) Le bloc doit être vu sous un angle « métier ».</p> <p>Ne pas numéroter les blocs. Ne pas indiquer dans l'intitulé si le bloc est optionnel pour la certification. Le bloc existe en tant que tel.</p>
14-b	Liste des compétences	<p>En conséquence, chaque bloc doit inclure toutes les compétences requises pour l'exécution de l'activité mentionnée dans l'intitulé de ce bloc. Cela signifie que l'on y retrouve la mobilisation de savoirs, de savoir-faire, de savoir-être et globalement de savoir-agir dans un contexte précisé. Cette liste de compétences se rattache comme un ensemble à l'activité concernée. Les éléments sont inter-corrélés et leur évaluation est intégrative et non additive.</p> <p>Les compétences transverses doivent se marier aux compétences techniques dans un ensemble opérationnel. Il faut éviter les listes divisées en deux parties, l'une évoquant des savoir-faire techniques et l'autre des savoir-être, sans que le lien entre les deux groupes soit identifié. Il ressort de ce choix de présentation que certains « soft-skills » se trouvent dans plusieurs blocs (par exemple, l'anglais est utile dans plusieurs activités mais pas forcément de la</p>

		même façon : analyse de documentation dans un cas, interaction en réunion dans l'autre).
14-c	Modalité d'évaluation	Cette colonne est une extension du champ 11. Elle est destinée à la présentation des modalités spécifiques d'évaluation des savoirs et compétences décrites dans le bloc considéré. En conséquence, le contenu de la case pour chaque bloc devrait être différent. Ce sujet de l'évaluation est un point capital mais délicat de l'approche compétences.
15	Secteurs d'activité et types d'emploi, codes ROME	De préférence, dresser des listes. Ne pas hésiter à être exhaustif. Eviter les numérotations issues de répertoires qui peuvent différer d'un secteur à l'autre. Les types d'emplois visés doivent être prioritairement ceux immédiatement accessibles à l'issue de la certification. Pourront éventuellement être ajoutés en les précisant, les types d'emploi accessibles après xx années d'expérience professionnelle.
16	Anciennes certifications	Indiquer le ou les numéros et intitulés des fiches RNCP que cette nouvelle fiche remplacera. Ces fiches seront inactivées mais resteront référencées sur la plateforme de France compétences et resteront valides pour les apprenants inscrits dans la formation avant le changement. Pour rappel : une nouvelle fiche RNCP est enregistrée pour une durée maximum de 5 ans et chaque nouvelle période d'accréditation ou chaque changement majeur dans la certification donnera lieu à la création d'une nouvelle fiche RNCP.
17	Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations	Nous renvoyons sur les documents de France compétences pour ce qui concerne cette rubrique.
18	Base légale	Premier cadre : indiquer les textes règlementaires qui décrivent la création, les évolutions les plus récentes et le statut de l'école. Deuxième cadre : indiquer les références du dernier arrêté interministériel d'accréditation et de la notification du MESRI dans les cas où l'arrêté d'accréditation ne serait pas encore publié. Troisième cadre : autres (spécifique)
19	Date d'effet/date d'échéance de la certification	Se reporter à l'arrêté en cours ou à la dernière notification. Attention si la fiche correspond à plusieurs voies ou plusieurs sites pour un même diplôme, la date d'échéance la plus éloignée peut être utilisée. En tout état de cause, ne pas dépasser la date de l'audit périodique de l'école
20	Pour plus d'information	Suivre les instructions L'icône « ajouter une promotion » permet d'entrer des statistiques sur le placement des diplômés ce qui remplit automatiquement le champ 5 (supra). Exclure des effectifs les diplômés en poursuite d'étude ou en VIE, etc.
21	Documents à joindre	Il est demandé de joindre un document qui regroupe les trois référentiels ; référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation. France compétences propose un modèle de tableau. Ce document

doit être en cohérence complète avec ce qui est écrit dans la fiche et donc les reprises d'éléments de la fiche sont indispensables. Le tableau peut néanmoins être enrichi par rapport à la fiche.

Le référentiel d'activités peut être structuré logiquement par la référence aux blocs et doit être élargi à partir de la liste des activités visées.

Le référentiel de compétences doit rassembler les compétences du tableau des blocs qui peuvent être réorganisées. Pour éviter les répétitions de compétences apparaissant dans différents blocs, le référentiel peut être décorrélé du référentiel d'activité.

Le référentiel d'évaluation doit être aussi complet que possible mais éviter de répéter les mêmes informations pour chaque bloc.

Le tableau peut être enrichi par des informations sur les critères de validation des compétences et les niveaux de maîtrise des compétences (dans une approche N.A.M.E par exemple).

Autres documents :

Comme indiqué supra, pour les dépôts de fiche post audit, il sera nécessaire d'ajouter la dernière notification de la DGESIP faisant suite à l'audit CTI. Ajouter l'avis CTI si celui-ci contient des informations supplémentaires (contrats pro, apprentissage et 3A). L'ajouter systématiquement pour un Bachelor, car le BO ne contient pas de renseignement sur la voie.

Ajouter la notification DGESIP faisant référence au décalage de vague.

Ne pas mettre l'arrêté interministériel en pièce jointe.

ANNEXE 1

Éléments règlementaires concernant le handicap et sa place dans la démarche RNCP

Le décret 2021-389 du 2 avril 2021² applicable à compter du 1/09/2021 précise « Pour l'appréciation de la qualité du référentiel de compétences, il est tenu compte, le cas échéant, des compétences liées à la prise en compte des situations de handicap, de l'accessibilité et de la conception universelle telle que définie par l'article 2 de la convention relative aux droits des personnes handicapées du 30 mars 2007³ » ; ce qu'il faut comprendre à trois niveaux⁴ :

- *Inclusion dans le référentiel de compétences d'éléments relatifs à ce qui au sein de l'activité professionnelle doit tenir compte de limitations potentielles liées au handicap : par exemple : un concepteur de logiciels et de pages internet doit savoir prendre en compte les problèmes d'accessibilité numériques ;*
- *Compte tenu du rôle d'encadrement futur tenu par des ingénieurs ou assistants ingénieurs, une sensibilisation à la problématique du handicap doit faire partie du référentiel de compétences ;*
- *La prise en compte par le système de formation des apprenants en situation de handicap impose l'adaptation des modalités d'évaluation des compétences. Tous les cas particuliers ne pourront pas être décrits mais la méthodologie et les conditions de prise en charge devront apparaître. Une mention standard pourra figurer dans le champ « modalité d'évaluation » de la fiche RNCP. Ces éléments devront être bien détaillés dans les règlements d'examen ou autres documents de ce type, soumis à l'expertise de la CTI lors des audits. Sur la fiche RNCP une simple précision de cette prise en compte particulière des candidats en situation de handicap pourra être ajoutée.*

² <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043328853>

³ Décret no 2010-356 du 1er avril 2010 portant publication de la convention relative aux droits des personnes handicapées signée à New York le 30 mars 2007; <https://www.un.org/development/desa/disabilities-fr/la-convention-en-bref-2/texte-integral-de-la-convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees-13.html>

⁴ https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2021/05/NOTE_Certification-professionnelle-et-handicap_V-mai-2021.pdf

ANNEXE 2

R&O : Éléments essentiels d'une formation

Formation de Bachelor en Sciences et Ingénierie :

ACQUISITION DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ET LA MATRISE DE LEUR MISE EN ŒUVRE

1. Connaissance et compréhension des mathématiques, autres sciences de base ainsi que disciplines d'ingénierie et compréhension des matériaux, équipements, outils applicables, des technologies et processus techniques indispensables à leur spécialisation, à un niveau suffisant pour atteindre les autres acquis de formation.

2. Capacité à analyser des produits, processus et systèmes techniques ; Capacité à sélectionner et appliquer les méthodes analytiques, de calcul et expérimentales existantes appropriées ; Capacité à reconnaître l'importance des contraintes non techniques (sociétales, d'hygiène et de sécurité, environnementales, économiques et industrielles).

3. Capacité à concevoir et développer des produits, processus et systèmes relevant de leur domaine d'étude, en respectant des contraintes imposées, en sélectionnant et appliquant les méthodologies de conception appropriées et en tenant compte des aspects non techniques (sociétaux, d'hygiène et de sécurité, environnementaux, économiques et industriels).

4. Capacité à mener des recherches bibliographiques, à consulter et utiliser avec un œil critique des bases de données scientifiques et d'autres sources d'informations appropriées, à établir un état de l'art, à réaliser des simulations et analyses afin d'approfondir les études et la recherche sur des sujets techniques dans leur domaine de spécialisation.

5. Capacité à concevoir et mener des études expérimentales, à interpréter les données et à tirer des conclusions dans leur domaine d'étude.

6. Capacité à identifier, formuler et résoudre des problèmes complexes, à gérer des activités ou projets techniques ou professionnels dans leur domaine d'étude.

ADAPTATION AUX EXIGENCES PROPRES DE L'ENTREPRISE ET DE LA SOCIÉTÉ

7. Capacité à identifier les aspects non techniques (humains, sociétaux, d'hygiène et de sécurité, environnementaux, économiques et industriels) de la pratique de l'ingénierie.

8. Conscience des problèmes économiques, organisationnels et de gestion (gestion de projet, gestion des risques et du changement, gestion du personnel...) dans le milieu industriel et des entreprises.

9 Capacité à consulter et appliquer les normes, codes de bonne pratique et les réglementations de sécurité de leur domaine d'étude.

10. Capacité à recueillir et interpréter des données pertinentes et à appréhender la complexité dans leur domaine d'étude, afin d'éclairer les décisions nécessitant une réflexion sur des problèmes sociaux et éthiques importants.

PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION ORGANISATIONNELLE, PERSONNELLE ET CULTURELLE

11. Capacité à communiquer des informations, idées, problèmes et solutions de manière efficace avec la communauté des ingénieurs et la société en général.

12. Capacité à travailler de manière efficace dans un contexte national et international, en tant qu'individu et membre d'une équipe, et à collaborer de manière efficace avec des ingénieurs et non ingénieurs; Aptitude à gérer des activités ou projets techniques ou professionnels complexes dans leur domaine d'étude, en assumant la responsabilité de ses décisions.

13. Capacité à entreprendre et innover, dans le cadre de projets personnels ou par l'initiative et l'implication au sein de l'entreprise dans des projets entrepreneuriaux.

14. Capacité à suivre les évolutions scientifiques et technologiques et à s'engager dans un apprentissage tout au long de la vie.

Formation d'ingénieur :

ACQUISITION DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ET LA MAITRISE DE LEUR MISE EN ŒUVRE

1. La connaissance et la compréhension d'un large champ de sciences fondamentales et la capacité d'analyse et de synthèse qui leur est associée.

2. L'aptitude à mobiliser les ressources d'un (ou de plusieurs) champ scientifique et technique spécifique.

3. La maîtrise des méthodes et des outils de l'ingénieur : identification, modélisation et résolution de problèmes même non familiers et incomplètement définis, l'utilisation des approches numériques et des outils informatiques, l'analyse et la conception de systèmes, la pratique du travail collaboratif et à distance.

4. la capacité à concevoir, concrétiser, tester et valider des solutions, des méthodes, produits, systèmes et services innovants, en ayant préalablement un questionnement sur les usages et leurs impacts

5. la capacité à effectuer des activités de recherche, fondamentale ou appliquée, à mettre en place des dispositifs expérimentaux ; la capacité à maîtriser les ordres de grandeur en s'appuyant sur des données étayées, notamment scientifiquement.

6. la capacité à trouver l'information pertinente, à l'évaluer et à l'exploiter : «compétence informationnelle».

ADAPTATION AUX EXIGENCES PROPRES DE L'ENTREPRISE ET DE LA SOCIÉTÉ

7. la capacité à prendre en compte les enjeux de l'entreprise : dimension économique, respect de la qualité, compétitivité et productivité, exigences commerciales, intelligence économique.

8. la capacité à identifier les responsabilités éthiques et professionnelles, à prendre en compte les enjeux des relations au travail, de sécurité et de santé au travail et de la diversité.

9. la capacité à accompagner les transitions, notamment numériques, énergétiques et environnementales, en intégrant les impératifs écologiques et climatiques.

10. la capacité à prendre en compte les enjeux et les besoins de la société et à diffuser les principes et apports de la démarche scientifique.

PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION ORGANISATIONNELLE, PERSONNELLE ET CULTURELLE

11. la capacité à s'insérer dans la vie professionnelle, à s'intégrer dans une organisation, à l'animer et à la faire évoluer : exercice de la responsabilité, engagement et leadership, gestion de projets, capacité à travailler en collaboration et à communiquer au sein d'équipes diversifiées et pluridisciplinaires

12. la capacité à entreprendre et innover, dans le cadre de projets personnels ou par l'initiative et l'implication au sein de l'entreprise dans des projets entrepreneuriaux.

13. la capacité à travailler en contexte international et multiculturel : maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères et ouverture culturelle associée, capacité d'adaptation aux contextes internationaux et de coopération sur des enjeux planétaires collectifs.

14. la capacité à se connaître, à s'autoévaluer, à gérer ses compétences (notamment dans une perspective de formation tout au long de la vie), à opérer ses choix professionnels.

ANNEXE 3

Marqueurs de niveaux (DGESIP)

Compétences transversales niveau 6 – Licence

1	Usages numériques	Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
2	Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none">- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.- Développer une argumentation avec esprit critique.
3	Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none">- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
4	Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none">- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
5	Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none">- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Compétences transversales niveau 7 – Master

1	Usages avancés et spécialisés des outils numériques	<ul style="list-style-type: none">- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
2	Développement et intégration de	<ul style="list-style-type: none">- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale

	savoirs hautement spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
3	Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
4	Appui à la transformation en contexte professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale